



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 15 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 09 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Michèle ROJAS, Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Patrick GUIGNIER, pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Cécile ARNAUD quitte la séance à 19h50

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_12_15062026

Budget eau 2026 : Décision modificative n° 1 – Affectation de crédits au compte 678 « autres charges exceptionnelles »

Madame le Maire indique que le compte d'imputation 678 « autres charges, événement majeur et inhabituel », relevant du chapitre 67 (charges spécifiques – en l'espèce annulation de factures d'un exercice antérieur), n'a pas été créé par l'omission d'affectation de crédits à ce compte.

Il convient donc d'affecter des crédits au compte 678 pour pourvoir assurer les charges afférentes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu le budget prévisionnel de l'eau 2026,

Décide d'adopter la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	12 358.56 €	-326.94 €	326.94 €	12 358.56 €
012 Charg. pers. et frais assimilés	12 358.56 €	-326.94 €	0.00 €	12 031.62 €
6215/012	12 358.56 €	-326.94 €	0.00 €	12 031.62 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	326.94 €	326.94 €
678/67	0.00 €	0.00 €	326.94 €	326.94 €

Charge le Maire de la bonne exécution de la décision modificative n°1.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 17 juin 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

